

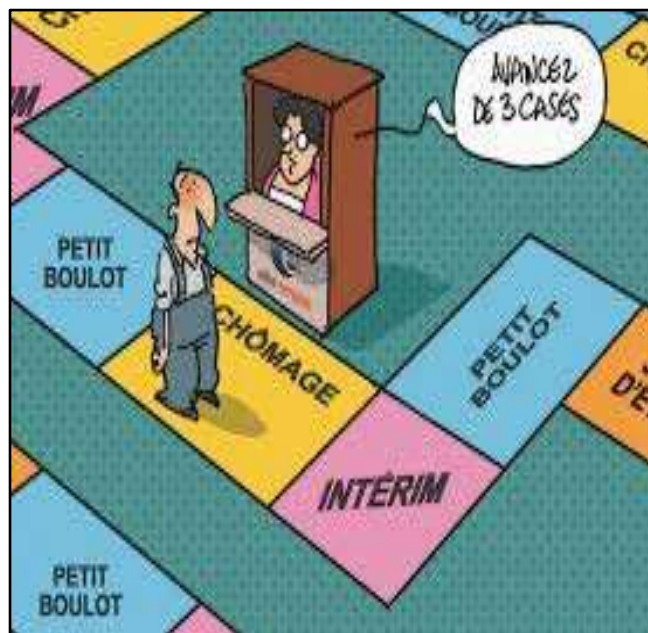
La précarité nuit aux intérêts communs de tous les salariés !

Ils ne disent pas tout !

Aujourd'hui, la direction fait un effet d'annonce avec le recrutement de 1300 intérimaires. Mais, elle recrute pour ses besoins et cela ne peut pas nous faire oublier que sur les 2000 intérimaires qui étaient présents fin 2019, tous n'ont pas été repris et sont encore à pôle emploi !

Nous souhaitons la bienvenue aux intérimaires qui arrivent. Vu l'explosion du chômage leurs inquiétudes sont peut-être un peu dissipées, **mais pour combien de temps ?**

Le travail des intérimaires a permis à PSA de faire des bénéfices record. Pour la CGT, ils doivent servir à augmenter les salaires et à embaucher en CDI tous les intérimaires dans toutes les usines !



La précarité au détriment de tous !

En refusant de faire revenir, dès le redémarrage de la production, les intérimaires qui étaient encore en contrat et de renouveler les contrats de ceux qui prenaient fin, juste avant le confinement, la direction a licencié plus de 1300 salariés intérimaires.

Mais pas seulement :

Pour que les postes que tenaient les intérimaires soient pourvus, près de 200 salariés PSA en CDI, du Ferrage, de l'Emboutissage, de Peinture, ont été, en prêts forcés, au montage et à CPL, sans qu'il soit tenu compte de leur état de santé, de leur âge ni des difficultés liées aux différences de métiers.

Et puis, en fabrication, la direction a fait travailler plus ceux qui étaient à l'usine avec samedis et jours fériés obligatoires.



**Même travail = Même statut !
Et pour la CGT, une de nos revendications c'est l'embauche en CDI de tous les intérimaires !**

Des motifs de recours qui ne masquent pas la vérité !

Deux motifs de recours figurent au contrat des intérimaires soit : « *Accroissement temporaire d'activité* » soit : « *Favoriser l'embauche de personnes ayant des difficultés sociales ou professionnelles* ».

Pour la CGT, aucun des deux motifs de recours ne correspond à la réalité et les intérimaires devraient tous être en CDI !

Les intérimaires devraient tous être en CDI !

Accroissement temporaire : un leurre !

À Sochaux, il n'y a pas « *d'accroissement temporaire d'activité* » mais un accroissement **constant de la production** qui est passée de 347 000 voitures en 2016 à 515 000 en 2019 !

L'accroissement temporaire d'activité signifie que les seuls embauchés ne suffisent plus pour réaliser la production et qu'avec les intérimaires, nous devrions être plus nombreux.

Or, au fil des mois, intérimaires et embauchés ensemble, nous sommes de moins en moins nombreux !



Motif d'insertion : c'est du vent !

« *Favoriser l'embauche des personnes ayant des difficultés sociales ou professionnelles* » est un motif d'insertion (loi de 2005).

Ce motif prévoit que les intérimaires présents à l'usine n'ont aucun rapport avec les effectifs et la production.

Mais, sans eux, il manquerait du monde et la production incomplète. Et en fin de contrat, comme pour les autres intérimaires, il n'y a pas d'embauche en CDI pour eux non plus !

La direction supprime des emplois en CDI et abuse de l'intérim pour ne pas embaucher et pouvoir licencier, du jour au lendemain, sans indemnités ni préavis.

Dans tout le pays, des patrons comme PSA ont, du jour au lendemain, rejeté 600 000 salariés intérimaires à pôle emploi sous prétexte du Covid 19 !

Combattre la précarité et ses abus nécessite une lutte d'ensemble du monde du travail. En attendant, le 17 septembre prochain est une journée nationale de grèves et de manifestations qui s'inscrit dans cette perspective ! La CGT appelle l'ensemble des salariés embauchés, intérimaires et ceux des sous-traitants à y participer !